

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Présents : Mmes et Mrs S. BONNASIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, F. BARRACHINA, S. PIZEL, F. GOMMY, E. PEDARRIEU, V. BERGES, M. BLAZQUEZ, M. BOREL, N. DRAESCHER, D. DURU, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, M.F. LAVALLEE, D. RISPAL

Absents excusés : et M. P. MIGUET (procuration à A.-M. FOURCADE)

V. BERGES a été élu secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2011.

➤ **ÉLECTIONS SÉNATORIALES – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

En application des articles L.283 à L.290-1 du code électoral, le Conseil Municipal s'est réuni afin de procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral a été constitué de Elie PEDARRIEU, François BARRACHINA, Vincent BERGES RAGOCHÉ et Céline HIALE GUILHAMOU sous la présidence d'Anne Marie FOURCADE, Maire. Mme Sylvie BEBIOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Élection des titulaires – 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Nombre de délégués à élire	5
Ont obtenu :	
Mme Anne Marie FOURCADE	15
M. François BARRACHINA	15
M. André POUBLAN	15
Mme Sylvia PIZEL	15
M. Stéphane BONNASSIOLLE	15
Mme FOURCADE, M. BARRACHINA, M. POUBLAN, Mme PIZEL et M. BONNASSIOLLE ont été proclamés élus au 1 ^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.	

Élection des suppléants – 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
Nombre de suppléants à élire	3
Ont obtenu :	
M. Elie PEDARRIEU	15
Mme Marie Françoise LAVALLEE	15
M. Frédéric GOMMY	15
M. PEDARRIEU, Mme LAVALLEE et M. GOMMY ont été proclamés élus au 1 ^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.	

➤ **APPROBATION CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SEMILUB POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET DE PARKING EN CENTRE BOURG**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de voirie et de parking en Centre Bourg sur la Commune. Elle propose aux membres du Conseil de demander à la SEMILUB son concours dans la réalisation de cette opération, et donne lecture des termes de la convention de mandat à intervenir entre la SEMILUB et la Commune de MONTARDON, avec une rémunération répartie comme suit :

- Pour les missions d'études préalables (article 5.1 de la convention), un montant forfaitaire de **700 Euros HT** par journée d'étude effectuée, fixée à **2 jours**,
- Pour les missions définies aux articles 5.2 et 5.3 de la convention, une rémunération fixée à **3% H.T.** du **montant TTC du coût de l'ouvrage**, tel qu'il ressort des alinéas 1 à 7 de l'article 13 de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander à la SEMILUB d'apporter son concours pour la mise au point du dossier et la réalisation de cette opération ; accepte les termes de la convention de mandat avec la SEMILUB définis ci-dessus et charge Madame le Maire de la signature de ladite convention.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

➤ **CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission administrative paritaire de catégorie C du 5 avril 2011 a émis un avis favorable à l'avancement de grade de trois agents. Il convient donc de créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2011 et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2011 et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2011.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **ANNULATION DE L'EXTENSION DE LA RÉGIE « GARDERIE » A LA VENTE DE TOPOGUIDES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 6 octobre 2000, la régie « garderie » avait été étendue à la vente de topoguides dans le cadre du plan local de randonnées « Les Marches du Béarn ». Elle informe les membres du Conseil Municipal que les topoguides ne sont plus en vente à la Mairie et propose que cette extension soit annulée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'annuler l'extension de la régie « garderie » à la vente de topoguides.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **CLASSEMENT DANS LE RÉSEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE – LOTISSEMENT « LES ALBIZZIAS »**

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal que la Commune a été saisie d'une demande d'incorporation des voies et espaces verts du lotissement « Les Albizzias » dans la voirie communale. Elle précise que la réglementation impose à cet effet de réaliser une enquête publique permettant d'intégrer ensuite, après avis favorable, cette voirie dans le réseau des voies communales et de redéfinir ainsi le tableau général de classement faisant apparaître les numéros et longueurs de chaque voie de même que le récapitulatif du linéaire total. Oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de soumettre à l'enquête publique le projet de classement des voies intérieures du lotissement « Les Albizzias »

dans la voirie communale et charge Madame le Maire de la réalisation de cette opération et lui donne tout pouvoir pour prendre l'arrêté correspondant qui définira en particulier :

- La désignation du Commissaire enquêteur ;
- L'objet de l'opération ;
- Les dates de déroulement de l'enquête ainsi que les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler les observations.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

➤ **TARIFS DE LA PORTION PAYANTE AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 2,96 € la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2011/2012, pour les élèves ; à 1,00 € le panier repas Projet d'Accueil Individualisé, pour l'année scolaire 2011/2012 et à 3,78 € la portion payante par repas, pour l'année scolaire 2011/2012 pour les enseignants

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Sur proposition de la Commission Scolaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe comme suit les tarifs de la garderie municipale, pour l'année scolaire 2011/2012 :

Forfait mensuel pour le premier enfant	29,70 €
Forfait mensuel pour le deuxième enfant	26,50 €
Forfait mensuel pour le troisième enfant	25,00 €
Forfait mensuel pour le quatrième enfant	gratuit
Tarif pour une demi heure	1,32 €

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIE ET CULTURE DU CENTRE SOCIAL ALEXIS PEYRET A SERRES-CASTET**

Le Conseil Municipal, dans un souci de solidarité, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de 400 € destinée à l'association vie et culture du centre social de Serres-Castet afin de financer un voyage à Paris dans le cadre d'un projet de citoyenneté et précise que les crédits sont suffisants au chapitre 6574.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0